



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 22 août 2023

Fortes chaleurs

Le département de l'Isère est placé en vigilance rouge canicule

Compte tenu de la durée, de l'intensité, de la persistance de l'épisode de chaleur extrême, Météo-France place le département de l'Isère au niveau de vigilance rouge canicule à partir de ce mercredi 23 août à 12h00.

En conséquence, le préfet Louis Laugier a décidé d'activer le centre opérationnel départemental dès cette fin de journée pour coordonner l'action de l'ensemble des services de l'État.

Depuis l'activation du niveau canicule du **plan vague de chaleur le 13 août dernier par le préfet de l'Isère**, les pouvoirs publics sont fortement mobilisés et ont mis en place les mesures prévues par le plan canicule, pour anticiper et gérer l'impact sanitaire des fortes chaleurs. Ces mesures vont être renforcées.

– À la demande l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, **les établissements du département accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap devront activer leur « Plan bleu »** pour leur permettre de gérer au mieux, en fonction de leurs besoins et de leurs ressources, les soins de leurs résidents pendant cette période.

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-plan-bleu-en-etablisements-medico-sociaux

– La mobilisation par les services de l'État (via la DDETS – Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité) des opérateurs gestionnaires de centres d'hébergement ou intervenant dans le dispositif de veille sociale (accueils de jour, maraudes...) et le renforcement des maraudes associatives mais aussi des entreprises et des organisations professionnelles sera amenée à son plus haut niveau. Les associations agréées de sécurité civile seront mises en alerte. Tous les accueils de jour du département sont ouverts et leurs horaires sont élargis.

– Les accueils collectifs de mineurs devront également annuler leurs sorties extérieures. Toutes les manifestations sportives et grands rassemblements doivent être adaptés, décalés, reportés ou annulés au cas par cas.

– Les proches, voisins et familles des personnes âgées et/ou en situation de handicap isolées sont par ailleurs invités à les inscrire sur le registre ouvert dans leur commune de

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

résidence. Ce registre, dont la mise en place par les mairies est obligatoire, permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes les plus fragiles. Les différentes collectivités ont ainsi été alertées et les contrôles auprès des personnes isolées sont renforcés, en lien avec les aides à domicile et les familles qui sont sollicitées par les communes.

Numéro vert

Le Gouvernement a activé la plateforme téléphonique « Canicule info service ». Elle délivre conseils et réflexes nécessaires pour se protéger de la canicule, notamment pour les personnes les plus fragiles.

Canicule info service : 0800 06 66 66

Le numéro vert est gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, de 9 h à 19 h. Ce n'est pas un numéro d'urgence. **En cas d'urgence, appeler le 15 immédiatement.**

Recommandations pour tous

Les personnes vulnérables sont les premières concernées lors la survenue d'un pic de chaleur mais lorsque l'intensité de la chaleur augmente, **tous, y compris les jeunes et les adultes en bonne santé, peuvent être impactés.**

Rappel des principaux conseils et gestes simples à adopter pour se protéger des effets néfastes de la chaleur :

- **boire suffisamment et régulièrement** de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **éviter de sortir aux heures les plus chaudes** ;
- **être particulièrement prudent lors des baignades** pour éviter les risques d'hydrocution ;
- **ne pas consommer d'alcool** ;
- maintenir son habitation à l'abri de la chaleur ;
- **éviter les efforts physiques** ;
- **demander régulièrement de leurs nouvelles à vos proches les plus fragiles.**

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toute activité physique, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

Prévenir les risques médicamenteux en cas de fortes chaleurs

En cas de fortes chaleurs, certains médicaments peuvent empêcher ou gêner la thermorégulation du corps. Il est également important de respecter les conseils de conservation et de transport des produits de santé. Les recommandations de l'Assurance maladie :

www.ameli.fr/isere/assure/sante/medicaments/effets-secondaires-et-interactions-lies-aux-medicaments/prevenir-risques-medicaments-canicule

Vous pouvez suivre la situation en temps réel avec le bulletin vigilance de Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr